**Communiqué de presse de la Réunion Thématique Drogues de la Conférence Interministérielle Santé publique**

23 mars 2022

**La Réunion Thématique Drogues (RTD) approuve une approche interfédérale pour lutter contre les assuétudes aux jeux de hasard et d'argent, et prend des décisions stratégiques pour une politique interfédérale sur l'alcool et le tabac.  Dans les semaines et les mois à venir, les actions et les mesures concrètes concernant l'alcool et le tabac seront élaborées plus en détail en collaboration avec des experts et la société civile.**

*Les jeux d’hasard et d’argent*

La prévalence des troubles liés aux jeux de hasard et d’argent est estimée entre 0,4 et 4,2 % tout au long de la vie.  Ces troubles peuvent entraîner d'importants problèmes financiers, relationnels, sociaux et mentaux, nécessitant une politique multidisciplinaire et coordonnée.  La RTD a approuvé aujourd'hui un plan d'action interfédéral dont les objectifs sont (a) de prévenir l'augmentation du nombre de joueurs problématiques, (b) d'offrir des accompagnements et soins adéquats aux joueurs problématiques et (c) d'améliorer le suivi du problème. De nombreuses actions devraient contribuer à la réalisation de ces objectifs. Il s'agit notamment du renforcement de l'éducation de la population générale et des groupes vulnérables, de la formation du personnel des soins de santé primaires, d'une restriction supplémentaire d’accès aux jeux d'argent et de hasard, l’augmentation de l’âge minimum pour les paris sportifs à 21 ans, d'un meilleur contrôle du respect de la législation sur les jeux de hasard, du renforcement de l'offre de soins ambulatoires (y compris l'intervention précoce), de la stimulation de la recherche scientifique, ... Une attention particulière sera accordée à la dimension genrée du phénomène. Pour formuler ces actions concrètes, les avis du Conseil Supérieur de la Santé et de plusieurs experts ont été sollicités.  Ce plan interfédéral a été pleinement approuvé par la RTD et sera donc mis en œuvre immédiatement.

*Alcool*

En ce qui concerne la politique en matière d'alcool, la RTD a adopté une proposition de stratégie interfédérale 2023-2028 visant à réduire l'usage nocif d’alcool. La consommation de plus de 10 unités d'alcool par semaine, la consommation de 6 unités d'alcool sur une période de deux heures, la dépendance à l'alcool, mais aussi la conduite sous influence ou la consommation d'alcool avant ou pendant la grossesse (ou pendant l'allaitement), ... sont considérées comme des consommations nocives d'alcool. La réduction de ces formes de consommation d'alcool est donc l'objectif général de ce projet. Par ailleurs, le projet contient également des objectifs spécifiques, tels que le renforcement de la prévention et de la promotion de la santé, l'amélioration de l'accès aux soins, la réduction du nombre de décès et de blessures graves sur la route causés par l'alcool, le renforcement de l’efficience des règles restrictives en matière de publicité et de vente d'alcool, mais aussi une réflexion sur le prix des boissons alcoolisées.  Ici aussi, une attention particulière sera accordée à la dimension genrée. Des scientifiques et des représentants de la société civile seront entendus dans les semaines à venir afin d'élaborer des mesures concrètes, cohérentes, réalisables et scientifiquement validées.

*Tabac*

Le « projet de stratégie interfédérale 2022-2028 pour une génération sans tabac » poursuit une ambition claire.  L’objectif est de diminuer la consommation quotidienne de produits du tabac à 10% et la consommation quotidienne de produits du tabac à 6% dans la tranche d'âge 15-24 ans.  Là aussi, des actions ont été identifiées relatives à la vente, à la publicité, à la santé et une attention particulière sera accordée à la dimension genrée du phénomène. Elles seront concrétisées dans les prochains mois via, entre autres, la réglementation des produits du tabac, la fiscalité, la prévention, l'aide au sevrage tabagique et la recherche scientifique.

Enfin, d'autres thèmes et dossiers ont été traités, tels que les priorités en matière de drogue dans la politique de sécurité et les résultats d'évaluation de la politique en matière de drogue depuis 2001.  Une réflexion sur les aspects légaux des salles de consommation à moindre risque de la ville de Liège et de Bruxelles est en cours. La RTD a déjà pris acte de trois scénarios d’actions juridiques possibles et ceux-ci sont encore en cours de discussion.

Tous ces thèmes sont maintenant approfondis par la Cellule Générale de Politique Drogues.

Plus d’information est disponible sur [www.politiquedrogue.be](http://www.politiquedrogue.be).

Contact : France Dammel, porte-parole du Ministre Frank Vandenbroucke, président de la Réunion Thématique Drogues de la Conférence Interministérielle Sante publique

Tel +32 494 50 88 98

e-mail france.dammel@vandenbroucke.fed.be

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaine alimentaire et Environnement.